



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 25 juin 2020

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter, pour une ultime fois, le très cordial salut estival de votre Municipalité. Votre séance se déroule dans un lieu inhabituel, mais très accueillant. Merci au personnel communal d'avoir fait pour qu'il en soit ainsi.

Voici quelques informations qui devraient vous intéresser :

COVID-19 – retours sur le vécu et à une certaine normalité

Le 2 mars dernier, soit 15 jours avant que ne sonne le tocsin, nous avons mis en place les premières mesures préventives, à même de sensibiliser notre personnel sur ce qui pourrait, et qui n'a pas manqué, d'arriver. La mise en place des premières mesures protectrices a pu s'appuyer sur le bon sens de nos services et un stock de masques et de gel, précieusement mis de côté après l'épidémie du STRAS.

La Municipalité l'a déjà exprimé par écrit, mais nous ne remercierons jamais assez toutes les personnes qui se sont engagées en faveur de la population en général, et de la nôtre en particulier. Et, si aujourd'hui le retour à une certaine normalité est acquis, le principe de précaution doit le rester aussi. Une deuxième vague est tout sauf exclue. Pensez-y, et vous resterez les maillons forts de la pandémie.

✂

Belmont, son Agence postale et sa Pharmacie

En bon vaudois, on peut dire « voilà c'est fait ». Aujourd'hui, trois ans nous séparent de l'annonce de la fermeture de notre Poste, et dans quelques jours elle trouvera sa nouvelle place dans les nouveaux locaux de la Pharmacie.

Durant la période de semi-confinement que nous avons vécue, l'enseigne lumineuse verte est restée allumée, pour le plus grand bonheur de nos habitants. Alors, un souhait, un seul : soyez et restez fidèles à nos commerces locaux. Ils sont restés ouverts pour nous servir, dans des moments où tout le monde craignait pour sa santé.



Finances communales

Pour le commun des mortels, le monde marche sur la tête. Alors que la pandémie dévoile ses effets néfastes pour les personnes actives et notre économie, les caisses de pensions et la bourse annoncent des résultats que l'on n'osait parfois à peine espérer en période de bonne conjoncture.

A Belmont, il en va de même : si en 2018 nous avons perdu quelques solides contribuables, et qu'en 2019 nous avons dû restituer des impôts sur les personnes morales, suite au départ en cours d'année d'une entreprise, voilà qu'en 2020, l'argent s'est mis à couler à flots, y compris pour les personnes morales.

Oui, nous vivons actuellement une situation inédite, de mémoire de syndic. Sur les 6 premiers mois de cette année, nous sommes aussi les heureux bénéficiaires de « solides » rentrées fiscales sur le revenu des personnes physiques. A ce jour, nous « flirtons » en 6 mois avec ce que nous encaissions dans les meilleures années en 8 mois ; du jamais vu, donc !

Cerise sur le gâteau, nos charges sont actuellement pleinement maîtrisées. Après la diminution de nos emprunts en 2019, la constellation de notre planète financière est donc bien alignée. Puisse-t-il en rester de même à l'avenir !



Personnel communal

Il y a quelques jours, nous avons pris congé de Madame Nicole Dorthe, qui a commencé son activité au sein de notre administration le 19 juillet 1978, et qui a fait valoir son droit, bien mérité, à la retraite. Ce sont donc 42 ans de fidélité indéfectible à Belmont que nous saluons avec gratitude.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Pas de communication



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Voici quelques nouvelles relatives à mon dicastère durant cette période de pandémie. Bien que vous ayez déjà eu connaissance de quelques informations, je me permets un rappel, ainsi que des compléments concernant :

Accueil préscolaire

Dès le 27 avril, date de réouverture partielle des « Moussaillons », quelques enfants sont revenus et des mesures sanitaires strictes ont été mises en place, tant pour les parents que pour le personnel. Dès cette date et jusqu'au 8 mai, la participation financière des parents a été basée sur les périodes consommées (accueil à la carte). Dès le 11 mai, en principe les contrats initiaux devaient reprendre, cependant chaque situation particulière a été attentivement étudiée (poursuite du télétravail, certificats médicaux, etc...), d'où des prolongations d'accueil à la carte, pour certaines familles jusqu'au 29 mai.

Durant toute cette période, il a fallu faire preuve d'imagination car notre système informatique Kibé, était fermé depuis le 16 mars. Sa remise en fonction, prévue pour le 11 mai, n'a malheureusement pas été effective pour Belmont et la bourse communale, chargée de la facturation, a vécu une intense activité ces derniers jours afin de remettre à jours tous les contrats. Les parents qui avaient déjà payé la facture du mois de mars se sont vus rembourser la période du 16 au 31 mars.

Bien que l'estimation, effectuée par M. Rochat responsable des finances, des montants non perçus pour la participation des parents, est d'environ CHF 100'000.-, la réalité sera connue en principe à fin juin. Il en sera de même pour l'accueil parascolaire.

Le CVE forme depuis quelques années des apprenties Assistantes socio-éducative (ASE). Etant donné que les examens de fin d'apprentissage n'ont pas eu lieu sous la forme habituelle, nos trois apprenties vont obtenir leur certificat et quitteront la structure fin juillet. Nous avons donc procédé à leur remplacement pour la prochaine rentrée. En cette période difficile pour les formations, nous nous devons de poursuivre notre engagement pour la formation. D'autre part, il faut savoir que la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), verse une subvention annuelle de CHF 1'500.- pour chaque personne en formation.



Accueil parascolaire

Dès la fermeture des écoles, le 13 mars, le service d'accueil a poursuivi son activité jusqu'à l'ouverture du Service d'accueil scolaire (SAS) le 23 mars. Lors de la reprise scolaire, à mi-temps le 25 mai, l'accueil parascolaire a repris de même. Le même système informatique que pour les Moussaillons étant utilisé, il a fallu procéder aux mises à jour. Je salue ici l'excellente collaboration entre la bourse et les responsables des deux structures.



Passeport-Vacances

Juillet et août voient chaque année de nombreux enfants participer aux multiples activités proposées. Malheureusement les contraintes sanitaires imposées et la défection de nombreux partenaires ont contraint le Comité à annuler cette activité.



Fête nationale

Les directives sanitaires concernant les rassemblements se sont assouplies. Cependant, bien que le 1^{er} août à Belmont n'accueille pas plus de 300 personnes, il a semblé que la gestion de cette manifestation impliquait trop de contraintes. La Municipalité, dans sa séance du 10 juin, a décidé d'annuler la manifestation, tout comme la plupart des communes voisines. Elle a également opté pour un soutien aux associations venant en aide aux plus démunis. Ainsi, le montant de CHF 5'000.-, mis au budget 2020 pour la manifestation liée au 1^{er} août, sera versé aux « Cartons du Cœur » Pully-Paudex-Belmont. Un « tous ménages » sera adressé à la population au début juillet.



Sociétés locales et sportives

En principe, si tout se passe bien, ce que j'espère de tout cœur, toutes les sociétés devraient reprendre leurs activités lors de la rentrée d'août, tout en observant les mesures qui seront encore en vigueur.

Lors des Fêtes de Pâques, les responsables du Club des Aînés, « L'Arc-en-Ciel » ont fait livrer, à tous leurs membres, un œuf teint.



COVID-19

Dons

La Municipalité a validé un don de CHF 4'000.- à la Chaîne du Bonheur avec mention COVID-19, ainsi qu'un complément de CHF 200.- à la subvention habituelle des « Cartons du Cœur » Pully-Paudex-Belmont.



Aide au + de 65 ans

Suite aux Directives préfectorales pour venir en aide aux personnes de 65 ans et + (achats alimentaires, courses pharmacie, animaux domestiques, etc...) et grâce aux bénévoles du Club des aînés, de la Société de développement et ceux inscrits sur l'application de solidarité mise en place par votre collègue Jean-Claude Favre, le Service du Greffe municipal a eu peu de demandes à gérer. Au final, ce sont 5 citoyens de Belmont qui ont régulièrement fait appel à l'administration pour passer leurs commandes. Une fois préparées par notre personnel administratif, lesdites commandes étaient livrées à domicile par les membres du SDIS.



Pour conclure, je remercie toutes les personnes qui se sont engagées durant ces derniers mois. Je vous souhaite un bel été, ici ou ailleurs, et vous invite à continuer de prendre soin de vous et des autres.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Pas de communication



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Depuis le début de l'année, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la CCU concernant la suite des travaux pour l'établissement du nouveau plan d'affectation communal et sur l'avancement de la procédure pour deux nouveaux plans d'affectation localisés (anciennement plan partiel d'affectation).

Révision partielle du plan d'affectation communal

Nous avons enfin reçu une information écrite du Canton sur l'obligation d'augmenter les possibilités constructives par le biais de l'indice d'utilisation du sol (IUS) du 0,4 actuel au 0,625 prévu dans le préavis municipal qui vous a été présenté en novembre dernier.

C'est très clair, on peut soit garder l'indice actuel de 0,4, soit l'augmenter mais exclusivement à 0,625 sans aucune possibilité d'un indice intermédiaire. Pour qu'un indice intermédiaire puisse être accepté par le SDT, il faut qu'il y ait un réel intérêt patrimonial à sauvegarder, architectural, de conservation de la nature ou de biodiversité par exemple.

Rester à 0,4 signifie qu'il n'y a aucune densification possible pour les 15-20 prochaines années excepté deux plans d'affectation localisés actuellement en réflexion mais dont l'impact ne sera pas suffisant pour permettre un développement adéquat de la commune.

Lors de la prochaine révision du plan d'affectation, seule la densification du périmètre compact pourrait être proposée sans aucune possibilité d'ouvrir de nouvelles zones à la construction.



Plans d'affectations localisés

Pour que votre assemblée puisse mieux appréhender l'état actuel d'avancement des plans d'affectation localisés sur notre commune, en voici les principales étapes d'un avant-projet à son entrée en vigueur selon la nouvelle LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) du 1er septembre 2018

Un projet d'intention du plan d'affectation est soumis au service cantonal pour examen préliminaire et doit contenir le périmètre et les objectifs envisagés. La réponse du canton porte sur la légalité du projet et sur sa conformité au plan directeur cantonal.

Avant de mettre un projet d'affectation à l'enquête publique, il est soumis au service cantonal pour examen préalable qui donne, à nouveau, un avis sur la légalité du projet et sur sa conformité au plan directeur cantonal. Il peut également indiquer à quelles dispositions le projet n'est pas conforme.

Puis, l'enquête publique a lieu pendant 30 jours et est suivie, le cas échéant, d'une séance de conciliation afin d'entendre les opposants et de leur présenter la position de la Municipalité.

Le plan d'affectation est ensuite présenté au Conseil communal qui doit l'approuver et statuer sur les projets de réponses aux oppositions. Si le Conseil apporte des modifications susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, celles-ci sont soumises au service cantonal pour examen préalable puis font l'objet d'une enquête complémentaire ne portant que sur les éléments modifiés, qui peuvent aussi faire l'objet d'oppositions. Dans ce cas, rebelote, et retour au Conseil communal pour approbation.

La décision finale du Conseil communal et les réponses aux opposants sont envoyés par le Canton lors de l'approbation du plan qui peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Sans recours dans les 30 jours, le plan entre en vigueur.

Actuellement, la Municipalité travaille sur deux plans d'affectations, en étroite collaboration avec des bureaux d'urbanisme et des projeteurs afin, entre autres, d'obtenir une bonne intégration des bâtiments dans leur environnement naturel et bâti.

Le PA « En Arnier III », se situe sur la parcelle n° 351 de l'ancien Musée Deutsch qui serait démoli. Trois bâtiments sont projetés pour environ 125 nouveaux habitants. Le projet vient d'être envoyé au Canton pour examen préalable et la CCU a été régulièrement informée de l'avancement du projet et a pu donner son avis et faire des remarques sur le futur règlement.

Le PA « Rueyres 2 » est prévu sur les parcelles de l'Etat qui étaient réservées à la bretelle autoroutière de la Perraudettaz. Ici, la surface de plancher brut pourra accueillir environ 150 habitants. Ce projet, qui en est à ses premières esquisses, sera présenté à la CCU lors de sa prochaine rencontre du 1^{er} juillet 2020, date repoussée à la demande de son président afin que la commission puisse siéger au complet après l'élection, ce soir, de deux nouveaux membres.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale

Attention dans la version qui sera transmise au Bureau du Conseil réduire la police d'écriture.

Distribution (17 exemplaires):

- Municipalité (5 X)
- IF – LGa - MRo – VG - DG – BB – Services extérieurs
- Bureau du Conseil (2X)
- Presse lors de la séance (3x)